



# PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CABINET  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et de  
protection civiles

## LA PRÉFÈTE

à

**Monsieur le maire de Laval sur  
Vologne**

Affaire suivie par : Jessica BARABAN  
tél : 03 29 69 88 41  
mail : jessica.baraban@vosges.gouv.fr

Epinal, le 2 novembre 2023

**Objet :** Décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Votre commune a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène sécheresse survenu du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Je vous informe que cette demande a reçu un avis favorable et que votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022 par l'arrêté n° IOME2327461A du 17 octobre 2023, ci-joint, publié au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de cette décision en leur précisant qu'ils ont 30 jours à compter de la date de publication de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour déclarer leur sinistre auprès des assurances.

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (**Tél. 03.29.69.88.41**) est à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Pour la préfète et par délégation,  
La cheffe de bureau,

  
Sylvie BAUDON